

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus

Relative à la demande d'autorisation environnementale
et au permis de construire présentés

par la société BRABANT CHIMIE

en vue de l'extension des activités de l'établissement sur
le territoire des communes de

MIGNERES et GONDREVILLE-LA FRANCHE



Rapport du commissaire-enquêteur

19/12/2022

Madame Martine RAGEY

Désignée par décision du Tribunal Administratif d'Orléans E22000034/45

1.	GENERALITES CONCERNANT L'ENQUÊTE	3
1.1.	Le Groupe BRABANT	3
1.2.	Le site BRABANT CHIMIE	3
1.3.	Objet de l'enquête publique unique	5
1.4.	Identité et qualité des demandeurs	6
1.5.	Cadre juridique de l'enquête	6
1.6.	La nature et caractéristiques du projet	6
1.7.	Composition du dossier	10
2.	ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE	12
2.1.	Désignation du commissaire enquêteur	12
2.2.	Arrêté préfectoral d'enquête	12
2.3.	Information, observations et propositions du public	12
2.4.	Publicité de l'enquête publique unique	12
2.5.	Concertations avec le Maître d'Ouvrage	13
3.	DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	14
3.1.	Les permanences de l'enquête publique unique	14
3.2.	Bilan de la participation du public	14
3.3.	Les observations du public	14
3.4.	AVIS MRAE	18
3.5.	Avis des collectivités	18
3.6.	Clôture de l'enquête	18
4.	PIECES ANNEXES	19

1. GENERALITES CONCERNANT L'ENQUÊTE

1.1. Le Groupe BRABANT

BRABANT CHIMIE, à MIGNERES, est l'un des 6 sites du Groupe Brabant.

Historiquement l'activité du Groupe commence en 1880, à Tressin, près de Lille, avec la création d'une distillerie d'alcool. L'alcool est obtenu après fermentation, puis distillation d'un jus sucré issu des betteraves.

Quelques décennies et diversifications plus tard, après l'interdiction des distilleries de betteraves en 1953, le Groupe ajoute à son activité de négoce d'alcools, le négoce de solvants, puis la régénération des solvants usagés. Les orientations actuelles sont donc :

- Le recyclage des déchets solvantés est réalisé sur 4 sites, avec selon les cas cession ou récupération. Il est important de noter qu'on peut récupérer jusqu'à 95 % de matière noble.
On réduit ainsi la quantité incinérée et l'impact sur les ressources naturelles fossiles. Les « déchets » redeviennent des matières premières.
- La vente d'alcools et de solvants, dont ceux qui ont été régénérés.

1.2. Le site BRABANT CHIMIE

Implanté depuis 1935, après l'acquisition d'une cidrerie, sur la commune de Gondreville-La-franche, en limite de la commune de Mignères, le site accueille en 1976 la première unité de régénération.

Sur plusieurs parcelles mesurant 36805 m²(cadastre) les bâtiments occupent environ 1800 m².

❖ Les activités du site

Elles sont orientées vers les magasins de bricolage, les drogueries et autres petits clients, en solvants, white spirit, eau déminéralisée, acides pour batteries. Il y a aussi les PMI et les industriels de la région avec des produits en fûts, containers ou vrac.

- Le négoce de produits neufs, vendus en l'état et livrés par les camions de l'entreprise ou par des transporteurs extérieurs, et selon les cas par citernes.
- La dénaturation d'alcool éthylique et la préparation des mélanges. La dénaturation consiste à rendre l'alcool impropre à la consommation alimentaire, le réservant à d'autres usages industriels, nettoyage...
- La régénération des solvants et alcools usagers.

Les solvants sont utilisés dans de nombreuses productions, adhésifs, peintures, produits pharmaceutiques, matériaux synthétiques...que nous consommons régulièrement.

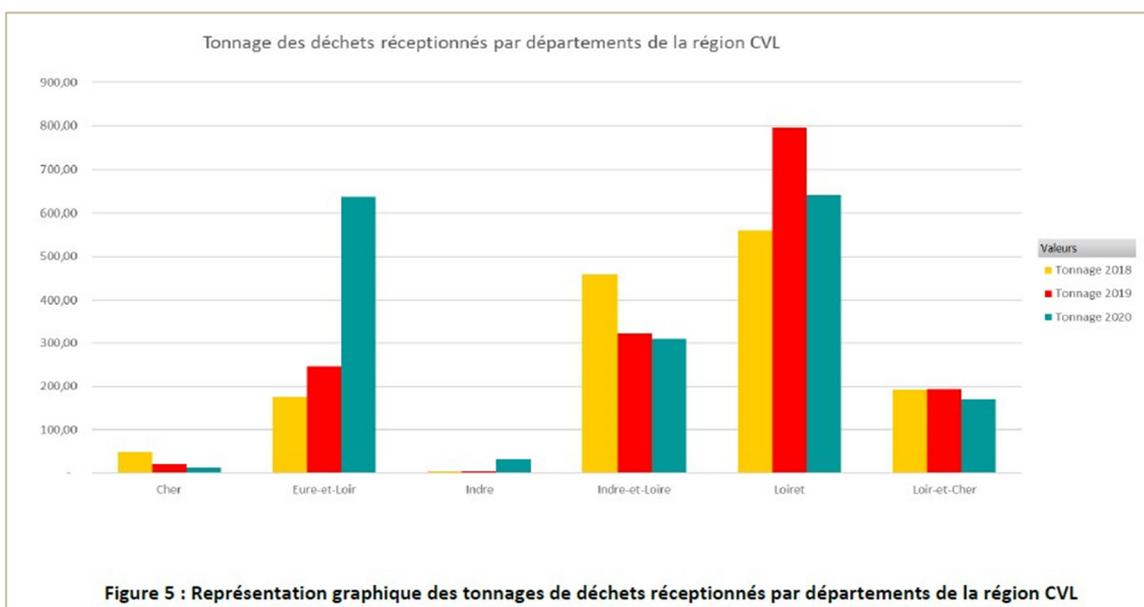
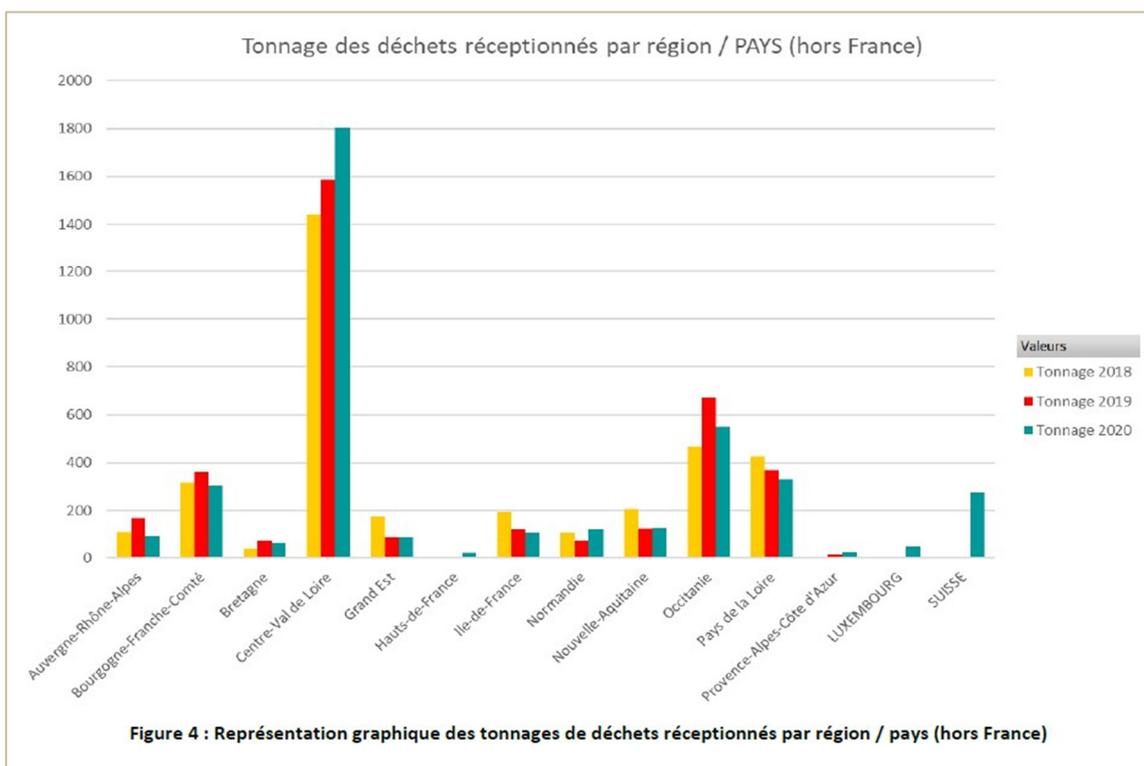
Le solvant est en effet un liquide qui permet de dissoudre ou diluer d'autres substances, sans en altérer les propriétés. On estime que ce sont les peintures et les revêtements qui représentent environ 50% de leur consommation.

❖ Le projet d'extension des activités

Plusieurs raisons président au choix que le Groupe Brabant a fait pour le site de Brabant Chimie.

Majoritairement les déchets traités par Brabant Chimie, proviennent de la région Centre-Val de Loire, soit plus de 40%. Voir graphique ci-après.

Toutefois en raison de partenariat avec des prestataires spécialisés dans la gestion des déchets en entreprise, les provenances apparaissent quasi nationales. Le déficit des unités de régénération de solvant, particulièrement dans les régions sud et ouest, conduit Brabant Chimie à s'inscrire dans un marché d'opportunité.



Le tonnage vendu par l'atelier de régénération est passé de 3144 en 2018 à 4623 en 2020, avec une demande en progression.

Les installations d'incinération et de valorisation énergétique, vers lesquelles on orientait les déchets de solvant arrivent à saturation. D'où la recherche de solutions alternatives, auxquelles Brabant Chimie, limitée par son autorisation de traitement à 4000 tonnes par an, se trouve dans l'incapacité de répondre.

Pourtant les bénéfices à retirer de la régénération des solvants, sont d'une part la préservation des ressources naturelles fossiles, et d'autre part la réduction des déchets, car le traitement en fait des matières premières.

Brabant Chimie, par sa situation en milieu rural, au Sud de Paris, n'est pas rattrapé par l'urbanisation, comme les autres sites du groupe.

L'assiette foncière autorise de nouvelles installations, dans le respect des exigences réglementaires.

Le site de Brabant Chimie est donc celui, qui a été estimé par le Groupe Brabant, comme le plus approprié pour l'extension de l'activité.



Le projet permettrait également une réorganisation des flux entre les sites du groupe.

La demande de Brabant Chimie est de passer à 8000 tonnes par an de traitement de déchets de solvant.

1.3. Objet de l'enquête publique unique

Le projet est soumis à une enquête unique relative à la demande de permis de construire et à la demande d'autorisation environnementale.

❖ Le permis de construire :

Le présent projet nécessite également le dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme. La surface de plancher étant inférieure à 10 000 m², cette procédure n'est en elle-même ni soumise à évaluation environnementale ni à examen au cas par cas.

La demande de permis de construire a été déposée le 24/06/2022 en mairie de Gondreville-La-Franche sous le n° PC 045 15 822A0002 et complétée le 8/08/2022.

- Local industriel pour 140 m² sur l'îlot constitué des parcelles ZI 71, 72 et 75 mesurant au total 36 805 m².

❖ La demande d'autorisation environnementale

Conformément au III de l'article L122-1 du code de l'environnement " L'évaluation environnementale " est un processus constitué de l'élaboration, par le maître d'ouvrage, d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, dénommé ci-après " Étude d'impact ", de la réalisation des consultations prévues à la présente section, ainsi que de l'examen, par l'autorité compétente pour autoriser le projet, de l'ensemble des informations présentées dans l'étude d'impact et reçues dans le cadre des consultations effectuées et du maître d'ouvrage.

À ce titre notre projet relève du dispositif d'autorisation environnementale et est soumis à évaluation environnementale systématique au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

En outre le projet relèvera également :

- De l'autorisation au titre des rubriques 2718-1, 2790-1, 3510, 3550, 4331-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à évaluation environnementale systématique,
- De la déclaration au titre des rubriques 1434-1-b, 2910, 2921, 4511, 4722, 4755
- De l'autorisation pour deux rubriques IED liées au traitement de déchets :
 - Rubrique principale : 3510 – « Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour » - autorisée à 4 000 t/an soit 11 t/jour.

- Autres rubriques : 3550 – « Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes » - autorisée à 500 tonnes.

- De la déclaration au titre de la loi sur l'eau : rubrique 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales,

Au regard du statut Seveso, l'établissement n'est pas classé seuil haut, ni seuil bas, ni par dépassement direct, ni par règle de cumul.

1.4. Identité et qualité des demandeurs

Les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale ont été déposées par :

BRABANT CHIMIE, SARL, rue de la Gare – 45290 MIGNERES

SIRET 830926799500038

1.5. Cadre juridique de l'enquête

L'autorité organisatrice de cette enquête est la Préfecture du Loiret (Direction départementale de la protection des populations – Service sécurité de l'environnement industriel).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comportant une étude d'impact, il est procédé à une enquête unique en vertu des dispositions de l'article L 181-10 du code de l'environnement, portant également sur les permis de construire. L'enquête a lieu dans les formes prescrites par les articles R123-3 à R 123-23 du code de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes d'autorisation d'exploiter est le Préfet du Loiret. Les décisions relatives aux demandes de permis de construire seront prises sous la forme d'un arrêté municipal d'autorisation (assorti ou non de prescriptions) ou de refus.

Le futur permis de construire lié à ce projet ne sera pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale ou d'examen au cas par cas, la surface de plancher étant inférieure à 10.000 m².

Le permis de construire n'est pas intégré dans l'autorisation environnementale, il ne peut être exécutoire avant la délivrance de l'autorisation environnementale.

1.6. La nature et caractéristiques du projet

1.6.1. Les installations

- ▶ La mise en place d'un bouilleur supplémentaire et des colonnes de distillations associées, d'une capacité unitaire annuelle de traitement de déchets dangereux d'environ 3000 tonnes,
- ▶ La création d'une nouvelle rétention intermédiaire de production de 132 m² : la future rétention #12 qui accueillera 8 cuves de capacité unitaire de 8 m³ (6 cuves classées en 4331 et 2 cuves classées en 4511).
- ▶ La création d'une nouvelle rétention destinée aux produits régénérés de 370 m² : la future rétention #13 qui accueillera 16 cuves de capacité unitaire de 36 m³ (14 cuves classées en 4331 et 2 cuves classées en 4511).
- ▶ La création d'une rétention complémentaire de produits neufs de 117 m² : la future rétention #14 qui accueillera 3 cuves de capacité unitaire de 36 m³ (1 cuve de chlorure de méthylène, 1 cuve de méthanol ainsi qu'une cuve classée 4331).
- ▶ La mise en place des équipements annexes : pompes de transfert (8 m³/h), échangeurs, condenseurs, cuve de stockage des déchets d'eau.

1.6.2. Le bâtiment 4

Sa volumétrie est simple et semblable à celle du bâtiment n°3 voisin.

La construction est accompagnée de 8 cuves similaires à celles déjà présentes sur le site.

A l'occasion du projet, il sera ajouté une nouvelle tour aéroréfrigérante identique à coté de celle existante, un local électrique et un ensemble de 16 cuves.

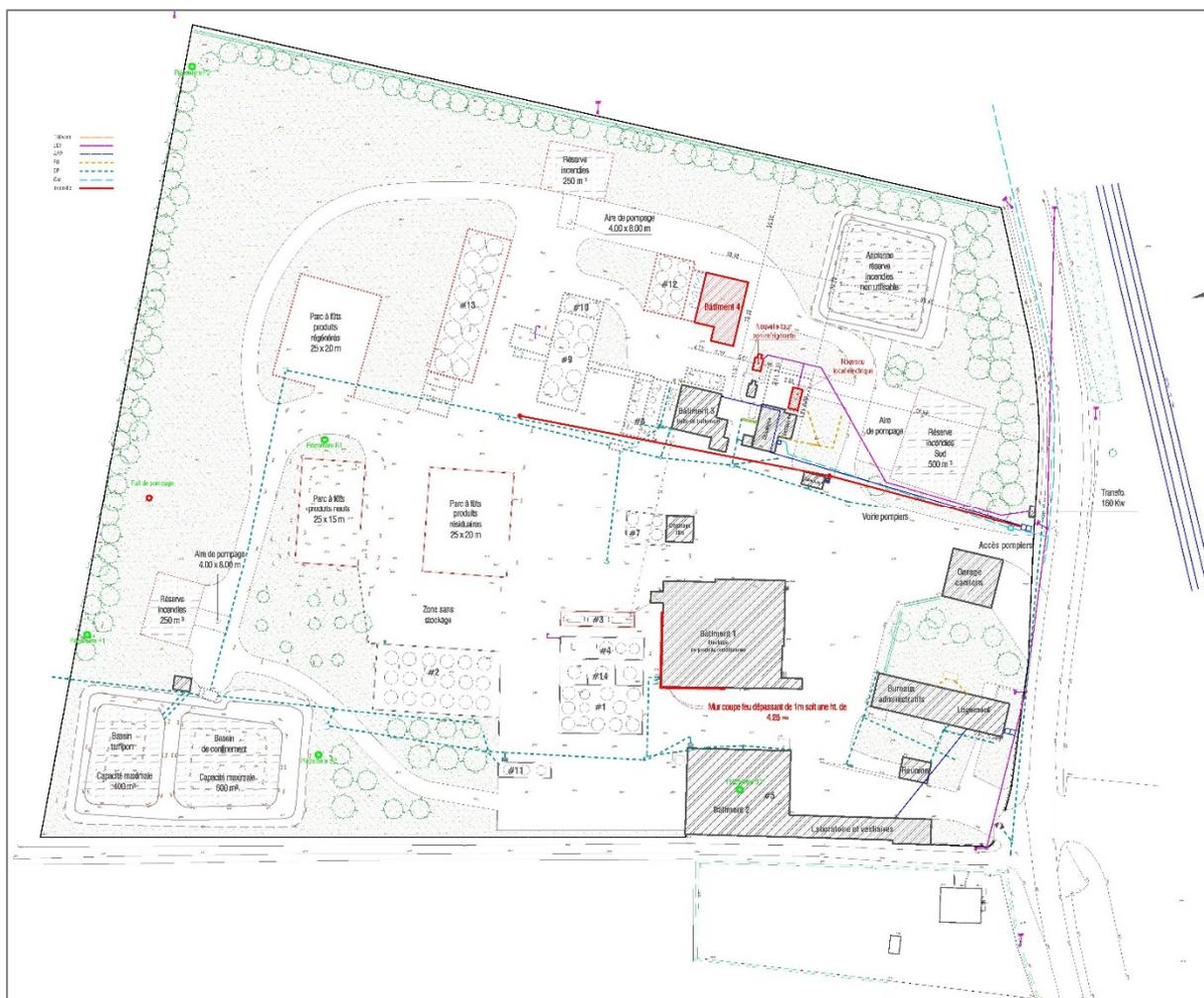
La sécurité des installations présentes sera renforcée par :

- un mur coupe-feu à réaliser sur le bâtiment n°1,
- la création de réserves incendies avec aire engin, judicieusement placées sur le site,
- l'écartement des produits stockés par l'aménagement de zones de stockage appropriées à chaque produit (régénéré, neuf et résiduaire).

L'accès au site sur la route départementale n°238 reste inchangé.

Les matériaux du bâtiment n°4 sont les suivants :

- Bardage métallique prélaqué,
- Couverture bac acier,
- Cuves cylindriques en acier inox de couleur "inox".





1.7. Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique comprend plusieurs parties.

a) Le permis de construire

Les pièces du dossier sont les suivantes :

N°	Nature	N°	Nature
0	PC_08082022 demande	16	BRABANT plan et coupe bâtiment 1 EP
1	BRABANT situation	17	BRABANT façades bâtiment 1 EP
2	BRABANT vue aérienne	18	BRABANT façades bâtiment 1 EP
3	BRABANT vue aérienne et cadastre	19	BRABANT plan bâtiment 3 EP
4	BRABANT cadastre	20	BRABANT coupe bâtiment 3 EP
5	BRABANT plan masse EA	21	BRABANT façades bâtiment 3 EP
6	BRABANT plan & coupe bâtiment 1 EA	22	BRABANT façades bâtiment 3 EP
7	BRABANT façades bâtiment 1 EA	23	BRABANT plan bâtiment 4 EP
8	AU6-ETUDE D'IMPACT	24	BRABANT plan rdc bâtiment 4 EP
8	BRABANT façades bâtiment 1 EA	25	BRABANT plan étage bâtiment 4 EP
9	AU6 - Annexes ETUDE D'IMPACT_Partie1	26	BRABANT coupes bâtiment 4 EP
9	AU6 - Annexes ETUDE D'IMPACT_Partie2	27	BRABANT façades bâtiment 4 EP
9	BRABANT plan bâtiment 2 EA	28	BRABANT façades bâtiment 4 EP
10	AU7 - RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'IMPACT	29	BRABANT plan bâtiment 4 EP
10	BRABANT coupe bâtiment 2 EA	30	BRABANT tour réfrigérante & local électrique EP
11	BRABANT plan bâtiment 3 EA	31	BRABANT coupe terrain notice document graphique EP
12	BRABANT coupe bâtiment 3 EA	32	BRABANT photographies bâtiment 1
13	BRABANT façade bâtiment 3 EA	33	BRABANT photographies bâtiment 2
14	BRABANT façades bâtiment 3 EA	34	BRABANT photographie bâtiment 3
15	BRABANT plan masse EP	35	BRABANT photographies

b) La demande d'autorisation environnementale

	RESUME NON TECHNIQUE
	PARCELLES DU PROJET
AU1	DESCRIPTION DES PROCEDES
AU2	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES
AU3	PLAN DE SITUATION
AU4	PLAN DES ABORDS
AU5	PLAN D'ENSEMBLE
AU6	ETUDE D'IMPACT
AU6	ANNEXES ETUDE D'IMPACT PARTIE 1
AU6	ANNEXES ETUDE D'IMPACT PARTIE 2
AU7	RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'IMPACT
AU8	ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 ET ETUDE ZONES HUMIDES
AU9	ANNEXES ETUDES DE DANGERS
AU9	ETUDE DE DANGERS
	ATTESTATION BRABANT CHIMIE
	GARANTIES FINANCIERES
	TRAITEMENT DES DECHETS

c) Avis sur la forme des dossiers

Les objectifs du projet sont très clairement exprimés, de même que les enjeux en matière d'environnement.

On constate la précision des procédés et des contrôles, compte tenu de la nature potentiellement dangereuse des produits traités et/ou vendus

La présentation internet ou papier est toutefois compliquée à appréhender, par la multiplicité des pièces. Elle peut paraître peu accessible pour le public. C'est une question qui revient souvent dans ce type de dossier commandé par un cadre réglementaire contraignant.

Le dossier du permis de construire est un peu « brouillon ». Il est difficile à consulter et on a du mal à comprendre le « cahier des plans ». Il manque aussi quelques écrits plus explicites sur le projet.

2. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désignée commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, par décision n° E22000034/45 du 14 mars 2022, modifiée et complétée le 22 septembre 2022.

2.2. Arrêté préfectoral d'enquête

L'arrêté du 27 septembre 2022 précise en particulier les conditions et les règles du déroulement de l'enquête.

Il rappelle le précédent arrêté du 18 mars 2022 organisant l'enquête uniquement pour la demande d'autorisation environnementale, alors que le permis de construire devait être joint. Cet arrêté a été abrogé à compter du 12 mai 2022. Il a toutefois été précisé dans l'arrêté abrogeant du 9 mai 2022 que les observations du public portées aux registres ou transmises, avant l'abrogation sont conservées et ajoutées à celles de la nouvelle enquête.

Deux permanences ont eu lieu dans le cadre de l'enquête initiale les 25 avril et 7 mai 2022.

L'enquête publique unique a ensuite été ouverte du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

2.3. Information, observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le dossier est consultable :

- Sur support papier en mairie de Gondreville-La-Franche et en mairie de Mignéres aux jours et heures d'ouverture.
- Sur un poste informatique mis à disposition à Maison France Services de Montargis aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la Préfecture du Loiret.

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête déposés en mairie de Gondreville-La-Franche et en mairie de Mignéres
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairies.
- Par voie électronique par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-brabantmignerres@loiret.gouv.fr.

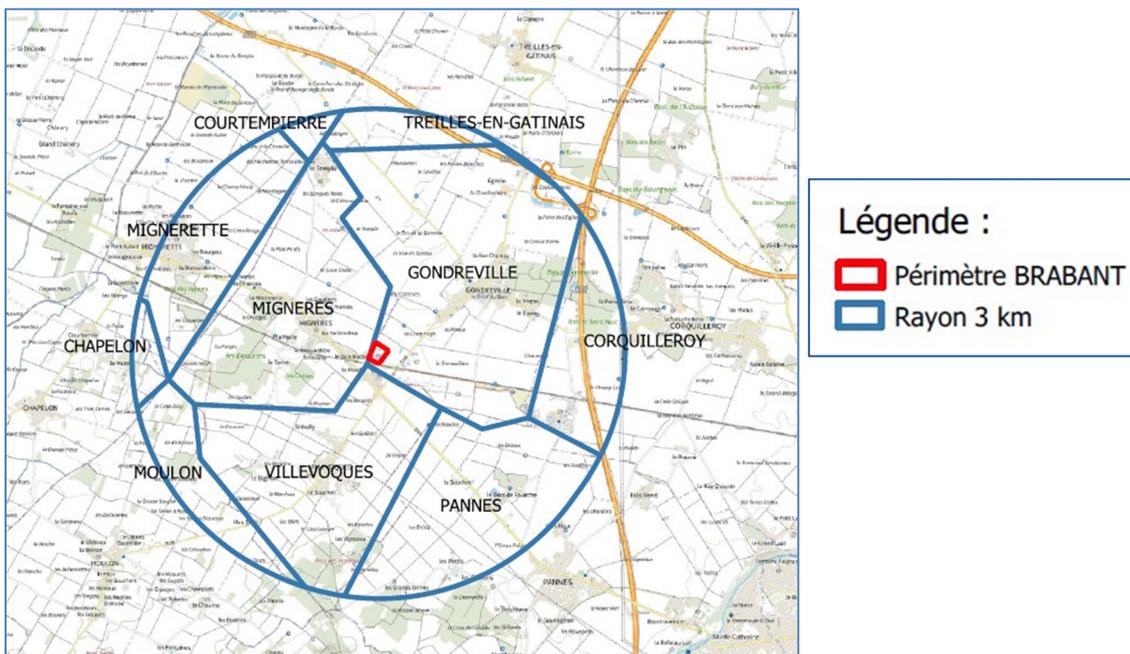
2.4. Publicité de l'enquête publique unique

- Sur site par le porteur de projet, conformément à la réglementation en vigueur.



- L'avis d'enquête a été **affiché** :

Dans les communes concernées par le périmètre d'affichage.



Voir en annexes les certificats d'affichage de l'avis d'enquête et de dépôt du dossier en mairie.

- Les avis d'enquête ont été publiés dans les délais requis : (voir en annexe)
 - Soit le 1/10/2022 et le 22/10/2022 pour la République du Centre
 - Soit le 5/10/2022 et le 21/10/2022 pour le Courrier du Loiret.

2.5. Concertations avec le Maître d'Ouvrage

Dès le début de l'enquête initiale j'ai rencontré Monsieur François Brabant, Madame Justine Nérot et Monsieur David Touratier sur le site de Brabant Chimie.

Les éléments principaux du projet, ainsi que l'ensemble des raisons conduisant à l'extension des activités, m'ont été présentés

J'ai été informée sur les concertations préalables concernant le projet, et sur les objectifs poursuivis.

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1. Les permanences de l'enquête publique unique

Afin d'assurer une bonne information au public et lui permettre de s'exprimer, il a été décidé d'organiser trois permanences.

Jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de Gondreville-La-Franche

Vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de Mignères

Samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Mignères

3.2. Bilan de la participation du public

Malgré les annonces et l'affichage sur site, malgré aussi le caractère du projet, la participation du public est très modeste.

Au total 4 observations :

- 3 observations écrites versées sur le site de la Préfecture par des personnes demeurant à Courtempierre et à Treilles-en-Gâtinais, dont je regrette qu'elles ne se soient pas déplacées car l'échange est toujours très intéressant et productif. Bien souvent on peut apporter quelques éléments de réponse ou renvoyer au dossier qui les contient.
- 1 observation reçue en mairie de Mignères lors des permanences de l'enquête initiale et de celle-ci.

Toutes les remarques ont été faites lors de l'enquête initiale et sont donc prises en compte.

Elles concernent la demande d'autorisation environnementale.

3.3. Les observations du public

3.3.1. Madame Gaëlle PIZZI- 7 mai 2022 et 4 novembre 2022

Mme PIZZI indique que la construction du site avait soulevé l'opposition de la moitié du conseil municipal de Gondreville. Le conseil, à l'époque, craignait la pollution de la nappe phréatique et des émanations toxiques à l'insu des habitants.

Elle prend note de l'évolution des activités du site, notamment vers la régénération de produits industriels.

Mme PIZZI regrette l'absence d'études épidémiologiques, compte tenu des allergies et problèmes respiratoires que provoqueraient les émanations nocturnes.

La perspective de l'extension envisagée réactive les craintes de Mme PIZZI concernant la pollution et les émanations toxiques.

Elle évoque aussi la proximité avec le site de la Caproga et demande quelles garanties de sécurité le site met en place.

Enfin, selon ses indications une personne demeurant en face du site aurait déménagé en raison des inconvénients subis.

Commentaires :

Mme PIZZI introduit son propos en qualifiant Brabant Chimie de « site pollué ». Elle évoque un peu plus loin des émanations nocturnes, à l'insu des habitants.

On peut comprendre les inquiétudes des habitants face à une activité telle que celle de Brabant Chimie.

Il semble bien que les réponses sont dans le dossier lui-même, dont le contenu a été analysé par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

La lecture de cette analyse rappelle les contrôles, énonce les recommandations et toutes les mesures à effectuer régulièrement.

En outre la réponse de la société Brabant Chimie à l'avis de la MRAE montre de quelle manière l'exploitant s'engage à suivre les prescriptions et recommandations reçues.

QUESTIONS

Quelles dispositions sont prises pour éviter la pollution de l'eau et de l'air.

Quelles garanties pour la santé des habitants.

Peut-on vraiment parler d'émanations nocturnes.

Réponses de Brabant Chimie

Quelles dispositions sont prises pour éviter la pollution de l'eau et de l'air ?

Dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementale, BRABANT CHIMIE a présenté une **ETUDE D'IMPACT**, étudiant l'ensemble des effets : directs, indirects, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs. L'étude d'impact est réalisée dans le cadre des articles L.122-1 à L.122-3-4 et R.122-1 à 14 du Code de l'Environnement relatifs aux études d'impact des projets, aménagements (...).

Un tableau est disponible au chapitre 9.3. (pages 281 à 285) qui synthétise les mesures d'évitement et de réduction prises par Brabant Chimie visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement, particulièrement sur les enjeux relatifs à l'eau et à l'air. Ce tableau propose également une évaluation des impacts résiduels au regard de l'efficacité des mesures proposées.

De plus, afin de garantir l'application des mesures de protection de l'environnement, le tableau 77, disponible au chapitre 10.2 de l'étude d'impact (pages 287 à 289), présente l'ensemble des mesures de suivi que Brabant Chimie réalise pour s'assurer de sa conformité et pour connaître les effets réels sur l'environnement. Les résultats du suivi fournissent également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement et de réduction.

Quelles garanties pour la santé des habitants ?

L'annexe 3 de l'étude d'impact présente l'interprétation de l'état des milieux (IEM) et l'évaluation des risques sanitaires (ERS). Ce document se décline en 4 étapes :

- Un bilan qualitatif et quantitatif de l'ensemble des émissions du site,
- Une évaluation des enjeux et des voies d'exposition,
- Une évaluation de l'état des milieux,
- Une évaluation prospective des risques sanitaires

Le chapitre 8 (page 135 de l'annexe 3) présente les conclusions générales de cette étude relative à l'évaluation des risques sanitaires.

De plus, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire a également insisté sur la vérification de l'efficacité des mesures prévues pour garantir un impact sanitaire acceptable. Brabant Chimie a confirmé son plan d'actions et de suivis dans sa réponse du 25 février 2022.

Peut-on vraiment parler d'émanations nocturnes ?

L'ensemble des sources de rejets atmosphériques du site est détaillé dans le chapitre 8.1.1 (pages 234 à 237) de l'étude d'impact.

Les émanations, bien que limitées, ne sont pas spécifiquement produites la nuit.

Au contraire, les émanations relatives aux phases de chargement / déchargement ne se produisent que lors des périodes d'ouverture de notre site, soit de 08h à 17h30, du lundi au vendredi.

Les émanations relatives aux équipements de distillations sont soumises aux différentes phases de production, sans différence entre les périodes diurnes et nocturnes, du lundi 06h au samedi 04h.

Brabant Chimie va mener courant 2023 une étude pour quantifier et caractériser précisément ses émissions de COV dans l'air. En fonction des résultats de cette étude, des mesures de traitements des émissions pourront être mises en place.

3.3.2. Monsieur Jean-Marie GAILLARD

Monsieur GAILLARD signale que les habitants situés dans un rayon de 4 à 5 km souffrent de problèmes respiratoires, liés aux émanations toxiques. Il estime que le problème va être amplifié par l'extension de la capacité de traitement.

Monsieur GAILLARD pose le problème de la pollution de la ressource en eau qui priverait des centaines d'habitants d'eau.

Il ne comprend le déclassement hors SEVESO et rappelle l'incendie Lubrizol à Rouen

Commentaires :

Là encore les réponses sont dans le dossier. Un échange aurait permis éventuellement d'informer plus précisément Monsieur GAILLARD, en particulier sur la pollution de l'eau.

Il reste que les documents d'enquête sont complexes et parfois peu accessibles.

QUESTIONS

La question des émanations est récurrente. Qu'en est-il de leur toxicité possible ?

Merci de rappeler les dispositions prise pour éviter une pollution accidentelle ?

Réponses de Brabant Chimie

La question des émanations est récurrente. Qu'en est-il de leur toxicité possible ?

De nouveau, l'ensemble des réponses à cette question est disponible dans l'étude d'impact, et particulièrement dans l'évaluation des risques sanitaire, présentée ci-dessus.

Merci de rappeler les dispositions prise pour éviter une pollution accidentelle.

Dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementale, BRABANT CHIMIE a présenté une ETUDE DE DANGERS. Le chapitre 10 de cette étude présente l'ensemble des mesures de réduction des risques prises par Brabant Chimie :

- 10.1. PREVENTION DES ACTIONS NON NORMATIVES
- 10.2. PREVENTION DE LA PROPAGATION D'UN FLUX THERMIQUE
- 10.3. PREVENTION DES SOURCES D'IGNITION, POINTS CHAUDS
- 10.4. PREVENTION DES RUPTURES DE CONFINEMENT DES PRODUITS
- 10.5. PREVENTION DE L'OCCURRENCE D'UN INCENDIE
- 10.6. PREVENTION ET PROTECTION DU RISQUE D'EXPLOSION
- 10.7. PREVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ET DU SOL
 - 10.7.1. Rétention sous les stockages de produits dangereux
 - 10.7.2. Confinement des eaux des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie
- 10.8. PREVENTION DES ACCIDENTS DE CIRCULATION

En complément, Brabant Chimie souhaiterait répondre à M. Gaillard sur deux points supplémentaires :

- ❖ Il serait utile que les personnes souffrant de problèmes respiratoires et suspectant l'activité de Brabant Chimie comme en étant la cause, se fassent connaître, car à ce jour, Brabant Chimie n'a pas enregistré de plaintes en ce sens.
 - ❖ Brabant Chimie n'a jamais été classé SEVESO, mais uniquement Installation classée pour la protection de l'environnement soumis à autorisation.
-

3.3.3. Madame Véronique GAILLARD

Madame Gaillard évoque principalement les problèmes respiratoires dus aux émanations toxiques.

3.3.4. Madame Marie LEFEVRE

Mme LEFEVRE estime que le projet n'est pas raisonnable, les sols étant déjà pollués, et les contrôles laissés à l'exploitant. Elle évoque des « fumées toxiques » et la nécessité de contrôles indépendants.

Mme LEFEVRE s'interroge sur la question des eaux usées, et sur les impacts pour les habitants en cas d'explosion, pendant la manipulation ou le stockage.

Elle repose la question de la fiabilité de la sécurité du lieu, y compris informatique, sans oublier le survol du site.

Autre préoccupation : la pollution des cultures environnantes.

Mme LEFEVRE affirme son manque de confiance dans ce projet qui vise une augmentation des profits. Elle estime que le village de Gondreville devient une « poubelle » industrielle, menaçante pour les habitants et leur environnement.

Elle donne un avis défavorable au projet, notamment en raison des impacts sur les terres et la santé.

Commentaires

Le tableau très pessimiste brossé par Mme Lefevre aurait pu être un peu moins sombre si elle avait étudié quelques chapitres du dossier présenté.

QUESTIONS

Ce sont les mêmes que précédemment.

Réponses Brabant Chimie

Brabant Chimie tient à préciser que l'ensemble des mesures de contrôles et de suivis sont réalisés par des laboratoires indépendants et agréés et ne fait aucun autocontrôle pour statuer de sa conformité aux prescriptions réglementaires. Le tableau 78 (paragraphe 10.3. de l'étude d'impact, page 290) présente les coûts associés à l'ensemble de ces campagnes de surveillance.

Concernant la gestion des eaux usées, l'ensemble des dispositions mises en place par Brabant Chimie sont détaillés au chapitre 8.3. de l'étude d'impact (page 242).

Concernant le risque d'explosion, le chapitre 11.3. de l'étude de danger (pages 209 à 238) étudie la surpression liée à une explosion à travers 13 scénarios et modélise les effets de chacun d'entre eux.

Le chapitre 10.1.1. de l'étude de dangers (page 108) présente l'ensemble des mesures prises pour assurer la sûreté du site et pour lutter contre les actes de malveillance. Il faut cependant préciser que ce paragraphe ne tient pas compte d'un risque de survol du site.

3.4. AVIS MRAE

Dans l'avis émis le 22/01/2022, plusieurs recommandations sont émises :

Sur l'air et la santé :

L'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial par une étude mise à jour, basée sur de nouvelles mesures et évaluant les premières actions correctives mises en œuvre et les complétant le cas échéant.

Dans sa réponse Brabant Chimie s'engage à

Compléter l'état Initial par une étude mise à jour, basée sur de nouvelles mesures et évaluant les premières actions correctives mises en œuvre et les complétant le cas échéant.

- *La réalisation d'une nouvelle campagne de mesure des COV sur les points de rejets identifiés dans le dossier (événements pompe à vide SRU et bouilleur+ aspiration des vidanges SRU) est planifiée en mars 2022.*
- *La finalisation du plan de gestion solvant 2021, au plus tard le 31.03.2022, permettra de quantifier les émissions diffuses de COV.*

L'autorité environnementale recommande de :

- réaliser une campagne de mesures de concentrations en dichlorométhane en limite de propriété ouest du site dès la mise en service des nouvelles installations ;
- vérifier que les mesures prévues par l'exploitant et la modélisation réalisée permettent de garantir un impact sanitaire acceptable ;

Réponse de Brabant Chimie :

Contractualisation d'une campagne de mesures des concentrations en DCM en 5 points (3 points à l'ouest des limites de propriété sur la zone d'habitation Rue de la Gare - Rue du Moulin à Mignères et 2 points sur les premières habitations de Gondreville-la-Franche et Villevoques) pour une réalisation courant avril 2022.

- dans l'hypothèse d'un quotient de danger 7 mesuré non acceptable, veiller à la mise en œuvre sans délai de nouvelles mesures de réduction de ces émissions et confirmer leur efficacité par de nouvelles campagnes de mesures.

3.5. Avis des collectivités

La communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais a voté en faveur du permis de construire et de la demande d'autorisation environnementale, le 18/10/2022.

La commune de Gondreville-La-Franche s'est prononcée favorablement sur le projet le 2/12/2022.

3.6. Clôture de l'enquête

A l'issue de l'enquête, j'ai procédé à la clôture des registres d'enquête.

Fait à Gien le 19/12/2022

Martine RAGEY

Commissaire Enquêteur



4. PIECES ANNEXES

Arrêté d'enquête

Certificats d'affichage et mise à disposition

Extrait des parutions presse

PV de synthèse du commissaire enquêteur

Réponse au PV de synthèse

Délibérations des collectivités

ARRÊTE

prescrivant une enquête publique unique sur le projet présenté par la société BRABANT CHIMIE portant sur le projet d'extension des activités de régénération située sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE :

-Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

- Demande de permis de construire

**La Préfète du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de l'environnement, notamment les Chapitres II et III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire), particulièrement les articles L.181-10, L.123-1 à L.123-18, R.122-3 et R.123-1 à R.123-23 ;

VU le Code de l'urbanisme notamment les articles L. 153-54 à L. 153-59, R. 421-14 à R. 423-57 et R. 153-15 ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre - Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'autorisation environnementale déposée par la société BRABANT CHIMIE le 28 mai 2021, complétée le 6 décembre 2021, concernant le projet d'extension des activités de régénération, rue de la gare, sur le territoire de la commune de MIGNERES ;

VU la demande de permis de construire PC 04515822A0002 déposée par la société BRABANT CHIMIE le 24 juin 2022 à la mairie de GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;

VU l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires, (notamment l'étude d'impact et son résumé non technique), produits à l'appui de la demande précitée ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 22 février 2022, complété le 5 mai 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par BRABANT CHIMIE portant sur le projet d'extension des activités sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

VU l'arrêté préfectoral du 9 mai 2022 abrogeant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par BRABANT CHIMIE portant sur le projet d'extension

des activités de régénération située sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

VU la décision modificative complémentaire du 22 septembre 2022 n° E22000034/45 du Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant Madame Martine RAGEY, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU la décision n° 2021-3309 du 21 janvier 2022 de la Mission Régionale d'autorité environnementale sur le fondement de l'article R.122-7 du Code de l'environnement ;

VU la réponse apportée le 25 février 2022 par le pétitionnaire à l'avis susvisé ;

CONSIDERANT :

- que les activités projetées sont soumises à autorisation au titre des rubriques 2718-1, 2790-1, 3510, 3550, 4331-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et soumis à évaluation environnementale systématique,
- qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à l'enquête publique réglementaire,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête publique

Une enquête publique est prescrite, dans les formes définies aux articles R . 123-3 à 123-27 du Code de l'environnement, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentée par la société BRABANT CHIMIE concernant le projet d'extension de l'activité de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du Code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Régime (A, D, NC)	Libellé de la rubrique (opération)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal et unité	
Installations autorisées non modifiées dans le cadre du présent projet	2910-A2	DC	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie ou a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du Code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	1 chaudière fonctionnant au gaz de ville	Puissance thermique nominale	≥ 1 MW < 20 MW	4,1 MW
	3550	A	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Stockages	Capacité totale	≥ 50 tonnes	500 tonnes

Rubrique	Régime (A, D, NC)	Libellé de la rubrique (opération)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal et unité	
Installations modifiées dans le cadre du présent projet	1434-1-B	DC	Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C, fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435). Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : 1.b) Supérieur ou égal à 5 m ³ /h, mais inférieur à 100 m ³ /h	3 pompes de 30 m ³ /h + 1 pompe de 8 m ³ /h	Débit maximum de l'installation	≥ 5 m ³ /h < 100 m ³ /h	98 m ³ /h
	2790-1	A	Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	Installations de régénération de déchets par distillation : 1 bouilleur existant + 1 bouilleur supplémentaire + 1 SRU Quantité : 8000 tonnes Déchets : -Rétention #2 : 424 t -PF2 solvants résiduels : 374 t -Rétention #7 : 49 t	Quantité de déchets dangereux traitée par an		8000 t/an
	2718-1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	Quantité susceptible d'être dans l'installation : 35 m ³	Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 1 tonne	30 tonnes
	2921-B	DC	Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	1 tour aéroréfrigérante existante : 1 506 kW 1 tour aéroréfrigérante supplémentaire : 1 400 kW	Puissance thermique évacuée maximale	< 3000 kW	2906 kW
	3510	A	Traitement de déchets dangereux : Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour	2 équipements de distillation existants : 11 t/j 1 bouilleur supplémentaire : 11 t/j	Capacité de traitement journalière	> 10 tonnes/j	22 t/j
4391-1	A	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 tonnes	Produits : -Rétention #1 : 114 t -Bât. Alcool #5 : 112 t -Rétention #8 : 69 t -Rétention #9 : 176 t -Rétention #11 : 22 t -PF1 solvants neufs : 230 t -PF3 solvants régénérés : 286 t Projet : -Rétention #12 : 41 t -Rétention #13 : 430 t -Rétention #14 : 30,6 t	Quantité susceptible d'être dans les installations	> 1000 tonnes	2356 tonnes	
4510-2	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie alguë 1 ou chronique 1		Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 20 t < 100 t	10 tonnes	
4511-2	DC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	Produits : -Rétention #1 : 16,5 t -Rétention #4 : 5,7 t Projet : -Rétention #12 : 13,6 t -Rétention #13 : 61,20 t	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 100 t < 200 t	97 tonnes	
4722	D	Méthanol (numéro CAS 67-56-1)	Produits : -Rétention #9 : 29,75 t Projet : -Rétention #14 : 30,60 t	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 50 t < 500 t	60,35 tonnes	
4734-2-C	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Produits : -Rétention #1 : 45,5 t -Rétention #4 : 23,15 t -Rétention #11 : 11,05 t Projet : Une cuve de rasoi 8 t	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 50 t < 500 t au total (ou 100 t d'essence)	88 tonnes	
4755-2-B	DC	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 liquides inflammables		Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	≥ 50 m ³ < 500 m ³	72 m ³	

Régime : A (autorisation) ; E (enregistrement) ; D (déclaration) ; DC (déclaration avec contrôle périodique) ; NC : non classable, mais proche ou connexe des installations du régime A.

Statut Seveso : L'établissement n'est pas classé seuil haut, ni seuil bas, ni par dépassement direct, ni par règle de cumul.

Statut IED : L'établissement relève de la Directive relative aux émissions industrielles au titre des rubriques 3550 et 3510.

Les installations projetées relèvent des régimes prévus à l'article L. 214-3 du Code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

	Rubrique	Alléa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil et unité du critère	Volume maximal et unité
Installations autorisées	2.1.5.0	2°	D	Epanchage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol,	Surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet	Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Assiette foncière de 3,6805 ha

Régime : A (autorisation) ; E (enregistrement) ; D (déclaration) . NC : non classable, mais proche ou connexe des installations du régime A.

Article 2 : Période d'ouverture de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 31 jours, du jeudi 20 octobre au samedi 19 novembre 2022 inclus.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- en mairie de **MIGNERES** et de **GONDREVILLE-LA-FRANCHE** aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- à la Maison France Services de Montargis aux jours et heures d'ouverture habituels sur un poste informatique mis à disposition ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société **BRABANT CHIMIE** – rue de la gare - 45490 MIGNERES

Article 4 : Commissaire enquêteur, siège et permanences de l'enquête publique

Madame Martine RAGEY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, siègera en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE, pour recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;
- vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de MIGNERES ;
- samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de MIGNERES.

Article 5 : Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également lui adresser ses observations :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur aux mairies de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-brabantmigneress@loiret.gouv.fr ; les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête est publié, par les soins de la préfète du Loiret et aux frais du pétitionnaire, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux dans le département du Loiret.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- affiché en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE, communes d'implantation de l'installation, ainsi qu'en celles de COURTEMPIERRE, TREILLES-EN-GATINAIS, MIGNERETTE, VILLEVOQUES, CORQUILLEROY, CHAPELON, MOULON et PANNES, comprises dans le périmètre d'affichage de cette installation classée,
- publié sur le site internet des services de l'État dans le Loiret,
- affiché par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé.

Article 7 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE, à la Direction départementale de la protection des populations (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

Article 8 : Décision à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.

Le maire de GONDREVILLE-LA-FRANCHE accordera ou non le permis de construire.

Article 7 : Application

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le sous-préfet de Montargis, le commissaire enquêteur, les Maires de MIGNERES, GONDREVILLE-LA-FRANCHE, COURTEMPIERRE, TREILLES-EN-GATINAIS, MIGNERETTE, VILLEVOQUES, CORQUILLEROY, CHAPELON, MOULON et PANNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le

27 SEP. 2022

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général

Benoit LEMAIRE

Copie transmise pour information à :

- M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans
DREAL/UD 45
- M. le sous-préfet de Montargis

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Chapelon.*

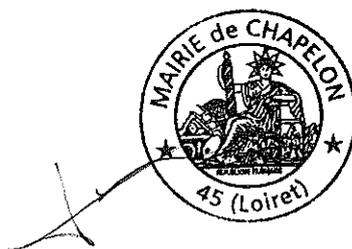
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Chapelon.* , le *21.11.2022.*
(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Corquihon*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Corquihon*, le 19 novembre 2022
(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE, René BEGUIN



VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de GONDREVILLE LA FRANCHE

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A GONDREVILLE , le 19 novembre 2022
(1) LA FRANCHE

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Rémi DURAND

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Mignères*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A ⁽¹⁾ *Mignères*, le 19-11-22

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Balthus

Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Courtempierre*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Courtempierre*, le 15 Décembre 2022

(1)

(Sceau de la mairie)



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

Canton de Courtenay
Mairie de Courtempierre
45490 COURTEMPIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 16 novembre 2022
Membres
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11
Dont 2 pouvoirs 2022-58

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtempierre, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GIBAUT Didier, Maire

Etaient présents : GIBAUT Didier, DUGUÉ Philippe, COMBY Didier, SANCHEZ DE JÉSUS Raquel, VERMERSCH Sylvie, GUILLIN VOLLETTE Malika, BAUNARD Georges, THÉMÉ Christian, SNOECK Damien

Excusées : Mmes BLANCHÉ Karine (pouvoir donné à M. DUGUÉ), BATS Pascaline (pouvoir donné à Mme GUILLIN VOLLETTE Malika)

Monsieur DUGUÉ Philippe a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Enquête Publique Brabant Chimie

Après avoir examiné un dossier présenté par BRABANT CHIMIE situé sur les communes de Mignères et Gondreville-la-Franche pour un projet de site d'extension des activités de régénérations situé sur ces communes et dont l'enquête publique expirera le 19 novembre 2022 le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à ce projet.

Le secrétaire de séance

Ph. DUGUÉ

Fait à Courtempierre, le 8 décembre 2022



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en S/Préf. le 13/12/2022.
et de la publication le 13/12/2022
Courtempierre le 13/12/2022.



Certificat d'affichage

Je soussigné Dominique LAURENT, Maire de la commune de Pannes,

CERTIFIE avoir affiché en Mairie du 29 septembre 2022 et jusqu'au 19 novembre 2022 inclus, l'avis d'enquête publique concernant les activités de régénération de la société BRABANT CHIMIE.

Fait à Pannes,

du 29/09/2022 au 19/11/2022.

(signature et cachet)



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Laurent', written over the official seal of the Municipality of Pannes. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE PANNES' at the top, 'R.F.' in the center, and '45700 (LOIRET)' at the bottom. The seal also features a central emblem with a figure and a sun.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de

Mignerette

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A ⁽¹⁾ *Mignerette*, le 19 Décembre 2022

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Sébastien Fay

Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *TREILLES-EN-GÂTINAIS*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *TREILLES-EN-GÂTINAIS*

le *20 décembre 2022*

(cachet de ta mairie)



Po
LE MAIRE,
l'adjoint
comme TOUJET
TEMPIER

Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

<(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

A joindre au dossier d'enquête



REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *VILLEVOQUES*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Villevoques*, le *21/11/2022*
(1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

Chantal AMIGE-ROUVE



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **M O U L O N**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale présentées par la société BRABANT CHIMIE un projet de site d'extension des activités de régénération situé sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A MOULON

le 13 décembre 2022

(cachet de ta mairie)

LE MAIRE,



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

CERTIFICAT DU MAIRE
constatant le dépôt en Mairie
du dossier d'enquête publique unique

Dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentés par la Société BRABANT CHIMIE concernant un projet d'extension des activités de l'établissement sur le territoire des communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GONDREVILLE-LA-FRANCHE

certifie que les pièces composant les dossiers relatifs à l'enquête publique unique prescrite par la Préfète du Loiret, par arrêté du 27 septembre 2022 sur les demandes présentées par la **Société BRABANT CHIMIE** après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à GONDREVILLE LA FRANCHE(1) , le 19/11/2022 (1)

(sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Rémi DURAND

Vu
LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR,

1) MENTIONS À COMPLETER IMPERATIVEMENT

CERTIFICAT DU MAIRE
constatant le dépôt en Mairie
d'un dossier d'enquête unique

Dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentés par la Société BRABANT CHIMIE concernant un projet d'extension des activités de l'établissement sur le territoire des communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MIGNERES

certifie que les pièces composant les dossiers relatifs à l'enquête publique unique prescrite par la Préfète du Loiret, par arrêté du 27 septembre 2022, sur la demande présentée par la **Société BRABANT CHIMIE** après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à

Mignerès

(1) , le 19.11.22 (1)

(sceau de la mairie)



LE MAIRE,

Buhot

VU
LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR,

1) MENTIONS À COMPLETER IMPERATIVEMENT

Annonces classées

COMMUNES DE MIGNERES ET GONDREVILLE-FRANCHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 31 jours est ouverte, du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus, au titre des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société BRABANT CHAUME, concernant le projet d'extension des activités de régénération situées sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-FRANCHE.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et de son résumé non technique, assortis de vœux de la mission régionale d'autorité environnementale, de la réponse apportée par le pétitionnaire seront consultés :

- en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-FRANCHE (en version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Institutions-classees-pour-la-protection-de-l'environnement/C.R.E.-et-autorisation-unique/Posters-d-ICE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICE-et-autorisations-unique
- sur un poste informatique à la maison France Services située à Montigny : un rendez-vous est à solliciter par courriel « loiret@pdm.fr »

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société BRABANT CHAUME - rue de la gare - 45490 MIGNERES

Le commissaire enquêteur, Madame Martine PACTY se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- leud 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de GONDREVILLE-FRANCHE ;
- vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de MIGNERES ;
- samedi 19 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MIGNERES

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-FRANCHE aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-FRANCHE, afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête déposés dans ces mairies ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : depp-sech@loiret.gouv.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-FRANCHE, à la préfecture du Loiret - DDPP/SE et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée ou retirera des ICE ou refusera l'autorisation environnementale. Le maire de GONDREVILLE-FRANCHE accordera ou non le permis de construire.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans (45000), palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie, salle n°7, du

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 14 H

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

UN APPARTEMENT de 28,46 m²

25, avenue de Paris, 8^e étage

45000 Orléans

Les biens sont occupés.

SUR LA MISE À PRIX DE 14.109,06 € (quatorze mille cent neuf euros et six centimes). Frais outre

VISITE sur place

le lundi 24 octobre 2022 à 14 h

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans ou au cabinet de la SCP Cabinet LEROY et Associés, avocats, 31, rue de la République, 45000 Orléans, avocat poursuivant.

VENTES AUX ENCHÈRES PRISEURS DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

LUNDI 3 OCTOBRE à 10h
Hôtel des ventes de Blois

MOBILIER CLASSIQUE VERSUS MODERNE

SAMEDI 8 OCTOBRE à 14h
Galerie des ventes d'Orléans

40 ANS DE COLLECTIONS DE MR L. (tableaux - mobilier - objets d'art)

EXPERTISES GRATUITES

Lundi 3 octobre

à la Galerie des ventes d'Orléans

Estimation gratuite et confidentielle possible par mail (en vue de vente) Renault@pousse.com, 02 38 54 00 00 - www.lesintercheries.com/45006 Orleans@pousse.com, - Frais : 20% TTC - Agr. 2002-107

Guillaume et Amélie CORNET & Romann MERIEN
commissaires-priseurs - Blois - Orléans - Romorantin

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans (45000), palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie, salle n°7, du

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 14 H

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

UN APPARTEMENT de 28,46 m²

25, avenue de Paris, 8^e étage

45000 Orléans

Les biens sont occupés.

SUR LA MISE À PRIX DE 14.109,06 € (quatorze mille cent neuf euros et six centimes). Frais outre

VISITE sur place

le lundi 24 octobre 2022 à 14 h

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans ou au cabinet de la SCP Cabinet LEROY et Associés, avocats, 31, rue de la République, 45000 Orléans, avocat poursuivant.

VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

31, rue de la République - 45000 Orléans
Tél. 02.38.68.05.06 - mssive@cabinet-leroy.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans (45000), palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie, salle n°7, du

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 14 H

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

UN APPARTEMENT

10, place Croix Morin, 45000 ORLEANS

Les biens sont occupés.

SUR LA MISE À PRIX DE 23.463,57 € (vingt-trois mille quatre cent soixante-trois euros et cinquante-sept centimes). Frais outre

VISITE sur place le

lundi 24 octobre 2022 à 9 h 30

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans ou au cabinet de la SCP Cabinet LEROY et Associés, avocats, 31, rue de la République, 45000 Orléans, avocat poursuivant.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans (45000), palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie, salle n°7, du

VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 14 H

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

UN APPARTEMENT

10, place Croix Morin, 45000 ORLEANS

Les biens sont occupés.

SUR LA MISE À PRIX DE 23.463,57 € (vingt-trois mille quatre cent soixante-trois euros et cinquante-sept centimes). Frais outre

VISITE sur place le

lundi 24 octobre 2022 à 9 h 30

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Orléans ou au cabinet de la SCP Cabinet LEROY et Associés, avocats, 31, rue de la République, 45000 Orléans, avocat poursuivant.

Centre France Publique

Legales 0 326 09 07 02

www.legales.com

annoncesofficielles@centrefrance.com

VOALLOIR

www.pousse.com

Galerie des ventes Orléans : 2, Impasse Notre-Dame du Chemin

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Lundi 3 octobre 10h - Hôtel des ventes de Blois

MOBILIER CLASSIQUE VERSUS MODERNE (800 lots)

Samedi 8 octobre 14h - Galerie des Ventes d'Orléans

40 ANS DE COLLECTION DE MR L. (tableaux - mobilier objets d'art)

EXPERTISES GRATUITES

Lundi 3 octobre à la Galerie des Ventes d'Orléans

M^{rs} Guillaume et Amélie CORNET
commissaires-priseurs - Blois - Orléans - Romorantin - 02.38.54.00.00
Orleans@pousse.com - Frais : 20 % TTC - Agr. 2002-107

PETITES ANNONCES

04.73.17.30.30

annonces.dfp@centrefrance.com

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

VEHICULES

RENAULT

RENAULT CAPTUR diesel, 120 ch, boîte auto, rouge flamme, toit noir, 27.300 km, 2021, prix neuf 29.000 €, vendu 22.000 €, T.É.I. 07.89.45.43.43 - 123604

VENTE COURTES CARRIAGES

MERCEDES

MERCEDES CLK 270 CDI, avant-garde, noir obsédien, a.o.d.t 2 004, 209.270 km, 1^{er} main, entretien étoilé, CT OK, carnet et T.É.I. 06.30.13.71.60 - 123035

ACHATS VEHICULES DIVERS

RACHAT DE VEHICULES, ts types, camping-car, berline, 4 X 4, utilitaire, ov, ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indiv, se déplace, volant complet, DASK AUTO, tél. 06.33.23.20.25 - 120809

MOBILHOMES

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltre, utilitaire, 4 X 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. SMS tél. 06.59.50.45.26, Site ren 891366643 - 116160

MOBILHOMES

MOBILHOME, 2 chambres, tout équipé, 25 m², isolé, 8.700 € HT, livré de France. WWW.HALLLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59 - 113838

PIÈCES DÉTACHÉES

2 CV, diverses pièces, crises, moteur, boîte de vitesse et autres, offre offre. Tél. 06.72.70.11.80 - 125795

ACHATS VEHICULES DIVERS

ACHÈTE TOUTS VEHICULES DE COLLECTION, voitures, motos, camions, camping-car, etc, paiement cash. _ Tél. 06.51.47.56.29 - 122319

APPARTEMENTS

F2

SAINTE-JEAN-DE-BRAYE, apport 2 pièces, 48 m², 1^{er} étage, asc., entièrement aménagé, cuisine et SDB, intérieur neuf, aucun travaux, garage, cave, 1 place de parking, DPE D, résid. fermée, 81.225 €, _ Tél. 06.76.54.94.02 - 126201

Centre France Pub

Legales 0 326 09 07 02

www.legales.com

annoncesofficielles@centrefrance.com

Notre équipe d'experts

vous accompagner pour la diffusion de vos annonces légales

30 000 + de 400

20 1

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrance-legales.com

AUTRE IMMOBILIER

TERRAINS

LA FERTE-SAINT-CYR, vend terrain constructible individuel arboré, 1378 m², cadre champêtre, entrée de village, 501 g n o t. _ T.É.I. 06.90.62.80.08, après 14 H. 121888

AUTRE IMMOBILIER

FORÊTS - BOIS

ACHÈTE TOUTS TYPES DE FORÊT, minimum 25 hectares. **FORÊT INVESTISSEMENT**, T.É.I. 06.84.10.40.53, jp.roux@foret-investissements.com, 032818

MAISONS

MAROC ESSAOUIRA, particulier loue villa, 500 € / semaine. _ Tél. 02.38.70.00.50 - 723816

EMPLOIS

TRAVAUX BTP

SOCIÉTÉ mécanique de précision, Angerville (91), recherche h/f, tourneur numérique P2/P3 langage Fanuc soudeuse et/ou conventionnel. _ Tél. 01.69.95.15.40 Mail: crutong91@gmail.com 119779

SERVICE À LA PERSONNE

RECHERCHE personne (h/f) pour faire mes courses autour de Donnay ou environs. Paiement CESU. _ Tél : 02.38.14.26.58 - 124753

DÉMARCHES EMPLOI

FEMME DE MENAGE à la retraite avec expérience, recherche repassage tous les 15 jours le mardi 2 ou 3h. Sur Orléans et les alentours. 14 € de l'heure. CESU accepté. _ Tél : 02.38.51.39.60 ou 06.18.65.06.58 - 126154

IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

VOUSRE VEHICULE

ACHÈTE CHIÈNE, et bois feuillus sur pied et bord de route, merrande-ris / tonnelle, exploitation forestière, spécialiste du chêne français depuis 1990, garantie transformation en Europe, paiement comptant, estimation gratuite. NT B.O.I.S. T.É.I. 06.74.99.03.62 - 121843

IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

VOUSRE VEHICULE

ACHÈTE CHIÈNE, et bois feuillus sur pied et bord de route, merrande-ris / tonnelle, exploitation forestière, spécialiste du chêne français depuis 1990, garantie transformation en Europe, paiement comptant, estimation gratuite. NT B.O.I.S. T.É.I. 06.74.99.03.62 - 121843

AUTRE IMMOBILIER

GARAGES

OLIVET, centre ville, rue Aux Chiens, loue garage 18 m². _ Tél. 06.25.25.19.36 - 119046

PEINTRE SÉRIEUX, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose parquet, lino, propose travail soigné, disponibilité de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21 (Richard) - 115302

APPARTEMENTS

F2

SAINTE-JEAN-DE-BRAYE, apport 2 pièces, 48 m², 1^{er} étage, asc., entièrement aménagé, cuisine et SDB, intérieur neuf, aucun travaux, garage, cave, 1 place de parking, DPE D, résid. fermée, 81.225 €, _ Tél. 06.76.54.94.02 - 126201

Centre France Pub

Legales 0 326 09 07 02

www.legales.com

annoncesofficielles@centrefrance.com

Avis d'obsèques - Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis
Dépôt gratuit de condoléances
Témoignages de sympathie
sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

DELANGE MARBRERIE
ARTICLES FUNÉRAIRES
TERRASSEMENT

Carlos SANTOS
Gérant
13, rue de
Vauluisard-Malesherbes
45330 LE MALESHERBOIS

NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS
Caveaux et monuments
Création de columbarium
Travaux pour tous cimetières
Entretien de sépultures
Marbrerie et gravure
Articles funéraires

02.38.34.82.26
06.86.96.34.66

Terrassement - Raccordement égout
Petite maçonnerie - Allée

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces judiciaires et légales
sur l'ensemble du département du Loiret
au tarif en vigueur fixe par l'arrêté du 19 novembre
2021 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

S.A.R.L. JENNIFER
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45€
Siège social : 37 rue des Barbins 45770 SARAN
430 175 174 RCS ORLEANS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 13/09/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 82-84 Route Nationale 45130 ST AY avec effet rétroactif au 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification au RCS ORLEANS.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à EPIEDS EN BEAUCE du 26/09/2022, il a été constitué une EARL :

Dénomination : « DEMUYNCK OLIVIER ».

Siège : 18 Favelles 45130 EPIEDS ENBEAUCE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS tenu par le GTC de ORLEANS.

Objet : l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Capital : 250 000,00 € en nature et en numéraire.

Gérant : Monsieur Olivier DEMUYNCK demeurant au siège social.

Cession de parts : avec agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis,

ETABLISSEMENTS PERDOUX
SARL transformée en SAS Au capital de 100 000 euros
Siège social : Impasse des Vignes 45750 SAINT PRYVE SAINT
MESMIN
RCS ORLEANS 400 947 693

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Frank PERDOUX, demeurant 9, Rue des Quatre Tourelles 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été nommé Président de la Société sous sa nouvelle forme. Pour avis.

S2P-SECURITE PROTECTION PREVENTION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de :
Ancien capital : 1 000 €
Nouveau capital : 30 000 €
Ancien Siège social : 84 rue du Faubourg Bourgogne 45000
ORLEANS
Nouveau siège social : 29 Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS
RCS ORLEANS 489 378 893

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes d'une décision en date du 01.09.2022, l'associé unique a décidé, à compter de ce même jour :

- d'augmenter le capital d'une somme de 29 000 euros par "incorporation de réserves" pour le porter à 30 000 euros;
- de transférer le siège social du 84 rue du Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS au 29 Faubourg Bourgogne 45000 ORLEANS.

Modification corrélatrice des statuts.

Mention en sera faite au RCS de ORLEANS

Pour avis.

CGO
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 PL DU MARTROI 45000 ORLEANS
798 360 855 RCS ORLEANS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date 15.06.2022, il résulte que les mandats de Monsieur Dominique BILLEREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société VALEXCO AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27/09/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: BDE BAIN D'ENERGIES

Objet social : Travaux de plomberie, chauffage, climatisation, carrelage

Siège social : 364 rue de la Monnerie 45400 Semoy

Capital : 14.000 euros

Gérance : Monsieur Thomas AUGER demeurant 424 rue du Bignon 45400 Semoy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Orléans

Pour avis.

SCI DES JOM
Société civile en liquidation
au capital de 1500 euros
Siège social : 15 hameau de la Vieille Poste
45120 GIROLLES
RCS ORLEANS 803.137.017

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 décembre 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale a nommé comme liquidateurs Madame Marie LOPEZ et Monsieur Alain JOMAT demeurant à GIROLLES (45120) 15 hameau de la Vieille Poste et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à GIROLLES (45120) 15 hameau de la Vieille Poste. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de ORLEANS. Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : K&J

Siège social : 162 rue de Bourgogne, 45000 ORLEANS

Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter sans vente de boissons alcoolisées

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Keu YANG, demeurant 4 rue Gabriel Pierné 45000 ORLEANS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/09/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: ABYZ-TAXI

Objet social : Exploitation d'un contrat de location gérance d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi

Siège social : 6 rue du Clos Beauvoys 45300 Pithiviers

Capital : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Thomas LIM demeurant 6 rue du Clos Beauvoys 45300 Pithiviers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Orléans

Pour avis.

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 01/10/2022.

TAXIS SERVICE ENTERPRISE, S.A.S. au capital de 11.000 euros, dont le siège social est 10 place de l'Indien 45100 Orléans, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 815.308.994, a donné en location gérance à :

ABYZ-TAXI, S.A.R.L. au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 rue du Clos Beauvoys 45300 Pithiviers, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Orléans,

Son fonds d'activité d'exploitant de taxi, autorisation de stationnement de taxi n°2 délivrée par la mairie de Darvoy (45). La présente location gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 4 ans à compter du 01/10/2022.

GERARD LEBOEUF
SAS au capital de 7 500 euros
Siège social : 4, rue des Jarriers, 45700 VILLEMANDEUR
RCS ORLEANS 481 688 356

AVIS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29 septembre 2022, la société FLOKY, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 147, route de Villemoutiers à ST MAURICE SUR FESSARD (45700), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 917 408 254, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Gérard LEBOEUF, démissionnaire. Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUILLY EN GATINAIS du 9 juillet 2022, il a été constituée une société :

Forme sociale : SNC

Dénomination sociale : ÉTA CHARTIER-LEROY

Siège social : 2 rue de Maison Rouge, Hameau de Verrine - 45300 BOUILLY EN GATINAIS

Objet social : travaux agricoles tels que préparation du sol (labour), semis, récoltes (arrachage, moisson, ensilage), épandage, et tous travaux ruraux en général

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Associés en nom : Monsieur Jean-Pierre CHARTIER, demeurant 2 rue de Maison Rouge, Hameau de Verrine - 45300 BOUILLY EN GATINAIS

Monsieur Paul LEROY, demeurant 3 route de Gabveau - 45340 ST MICHEL

Monsieur Thierry LEROY, demeurant 4 rue de la Miaulerie - 45340 NIBELLE

Gérance : Monsieur Paul LEROY, demeurant 3 route de Gabveau - 45340 ST MICHEL, associé

Immatriculation de la Société au RCS d'ORLEANS.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION D'ABSENCE

Le tribunal, statuant en chambre de conseil; en matière gracieuse, par jugement contradictoire et en premier ressort, Constate que Monsieur Long Hy TRAN, né le 31 janvier 1945 à Kompong Thom (Cambodge) n'a pas réapparu au cours des dix années qui ont suivi le jugement constatant la présomption de son absence. Déclare l'absence de Monsieur Long Hy TRAN, né le 31 janvier 1945 à Kompong Thom (Cambodge), Ordonne la publication des extraits de la présente décision dans deux journaux diffusés dans le département du Loiret, et ce à l'initiative des demandeurs.

OFFICE NOTARIAL DE LA MADELEINE
3 PLACE DE LA MADELEINE
75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François DUMETZ, Notaire associé de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée "Office Notarial de Paris", titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (8ème arrondissement), 3 Place de la Madeleine, le 13 juin 2022, Monsieur Lucien Robert DERET, retraité, et Madame Asmaa MANNI, dirigeante de société, demeurant ensemble à ARDON (45160) Arche de Noé Roque-maure, mariés à la mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY (41200) le 21 décembre 2012 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques MENEAU, notaire à PARIS, le 27 novembre 2012.

Ont adopté le régime matrimonial de la communauté universelle avec stipulation de :

(i) pour le cas de décès ou d'absence déclarée(i) une clause de préciput sur les biens composant activement et passivement la communauté

(ii) une clause de faculté de prélèvement moyennant indemnité

(iii) une clause d'absence de reprise des apports en cas de décès

(iv) apports de divers biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domiciliaire a été élu à cet effet.

Jean-François DUMETZ, notaire.

COMMUNES DE MIGNERES ET GONDREVILLE-LA-FRANCHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 31 jours est ouverte, du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus, au titre des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société BRABANT CHIMIE, concernant le projet d'extension des activités de régénération située sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et de son résumé non technique, assortis de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, de la réponse apportée par le pétitionnaire seront consultables :

- en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE (en version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet, des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement-C.P.E.-et-autorisation-unique-Dossiers-d-CPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours-Autorisations-CPE-et-autorisations-unique
- sur un poste informatique à la maison France Services située à Montargis : un rendez-vous est à solliciter par courriel « sophie.luret@pimms.org »

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société BRABANT CHIMIE - rue de la gare - 45490 MIGNERES

Le commissaire enquêteur, Madame Martine RAGEY se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;
- vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de MIGNERES ;
- samedi 19 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MIGNERES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE, afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête déposés dans ces mairies ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : dppp-sei-brabantmigneres@loiret.gouv.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE, à la préfecture du Loiret - DDP/SEI et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée au titre des CPE ou refusera l'autorisation environnementale. Le maire de GONDREVILLE-LA-FRANCHE accordera ou non le permis de construire.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES BROCANTES



URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan.christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 122850

VIDE MAISON, Dadonville, le dimanche 9 octobre 2022, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mobilier, vaisselle, bibelots, nombreux livres et tableaux, billard français Chevilleotte ancien, 35, rue d'Yèvre, près nouveau collège. 126048



URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vision, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan.christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 122816



ACHÈTE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, déplacement 2 jrs/sem. sur votre rég. et possibilité Paris. M. BARDOTTI, 78150 Le Chesnay, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 116843



URGENT ACHÈTE CARILLONS, Odo, Westminster, Vedette, ainsi que toutes horlogeries, pendule, comtoise, montres, etc. M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan.christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 122851

Avis d'obsèques / Annonces classées

45

CHÂLETTE-SUR-LOING

Antonia et Olivier,
Miguel et Laurence,
José,
Ana,
Edouardo et Nadine,
Juan Carlos et Sylvie,
Françoise et Miguel,
ses enfants, ses gendres et ses belles-filles ;
Ses petits-enfants ;
Ses arrière-petits-enfants
vous font part du décès de

Madame Ana RETAMAR

survenu à l'âge de 95 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le **mardi 25 octobre 2022, à 15 heures**, en l'église Sainte-Thérèse de Châlette-Vésines, où l'on se réunira pour un dernier au revoir, suivie de l'inhumation au cimetière de Châlette-Vésines.

Condoléances sur registres.

Ets J. Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

865074

ORLÉANS

Marie Christine DIRRIG, son épouse ;
Ses enfants et conjoints ;
Ses petits-enfants et conjoints ;
Ses arrière-petits-enfants
vous font part du décès de

Monsieur Claude DIRRIG

survenu le 19 octobre, dans sa 87^e année.
Les obsèques auront lieu le **mardi 25 octobre 2022, à 14 h 30**, en l'église de Saint-Marceau d'Orléans.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Caton, Orléans (02.38.22.25.52).

865125

ANNONCES
LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com.

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 octobre 2022 à CHECY, il a été constitué une société :

FORME : SAS

DENOMINATION : IMS COUVERTURE

SIEGE SOCIAL : SEMOY (Loiret) 220 rue de l'Orme Gâteau

OBJET : les travaux de couverture et de charpente

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 5 000 euros

PRESIDENT : Imad EL ASRI, demeurant à JARGEAU (Loiret) 4 impasse des Avallées,

IMMATRICULATION : au RCS d'ORLÉANS.

Pour avis, le représentant légal.

193619

SARL A MON IMAGE

SARL au capital de 100 €

Siège social : 4, Rue de la Loire

45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

833 426 901 RCS ORLÉANS

DISSOLUTION

Aux termes de l'AG du 01/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/10/2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur M. Christophe DUPUY demeurant 4, Rue de la Loire, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4, Rue de la Loire 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de ORLÉANS.

Mention en sera faite au RCS de ORLÉANS.

193538

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 octobre 2022 à CHECY, il a été constitué une société :

FORME : SAS

DENOMINATION : FRANCE COUVERTURE CENTRE

SIEGE SOCIAL : SEMOY (Loiret) 220 rue de l'Orme Gâteau

OBJET : les travaux de couverture, de charpente, de menuiserie, de maçonnerie, et d'aménagement intérieur

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 5 000 euros

PRESIDENT : Yassine EL JAYI, demeurant à JARGEAU (Loiret) 5 Chemin Bessier,

IMMATRICULATION : au RCS d'ORLÉANS.

Pour avis, le représentant légal.

193621

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés du 12 septembre 2022, à ROUEN, il a été constitué pour 99 ans une Société civile immobilière dénommée 4HIS, au capital de 5 000 €, dont le siège social est 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR

OBJET : La propriété, la gestion, l'administration, et la disposition d'un bien sis 269 rue de Menchecourt à ABBEVILLE (80100)

La propriété, la gestion, l'administration, et la disposition de tous biens dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; tous placements de capitaux, sous toutes formes, y compris la souscription et l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales, et en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

GERANCE : Madame NGUYEN Sonia demeurant Manoir de Vaux - 45220 - GY LES NONAINS

IMMATRICULATION Au registre du Commerce et des sociétés d'Orléans

Pour avis, le représentant légal,

193643

Le TV Magazine de votre quotidien de ce samedi 22 octobre 2022 comporte un ou plusieurs encarts publicitaires, en fonction des éditions, liste ci-jointe : Encart TV Magazine Centre France : Loiret, glissé « Calendrier Espace Fermeture »

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES

COMMUNES DE MIGNERES ET GONDREVILLE-LA-FRANCHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une enquête publique de 31 jours est ouverte, du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus, au titre des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société BRABANT CHIMIE, concernant le projet d'extension des activités de régénération située sur les communes de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et de son résumé non technique, assortis de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, de la réponse apportée par le pétitionnaire seront consultables :

- en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE (en version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unicques

- sur un poste informatique à la maison France Services située à Montargis ; un rendez-vous est à solliciter par courriel « sophie.luret@mimms.org »

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société BRABANT CHIMIE - rue de la gare - 45490 MIGNERES

Le commissaire enquêteur, Madame Martine RAGEY se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h00 en mairie de GONDREVILLE-LA-FRANCHE ;

- vendredi 4 novembre 2022 de 17h00 à 19h00 en mairie de MIGNERES ;

- samedi 19 novembre 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de MIGNERES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MIGNERES et de GONDREVILLE-LA-FRANCHE, afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête déposés dans ces mairies ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : dppp-sei-brabantmigne@loiret.gouv.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de MIGNERES et GONDREVILLE-LA-FRANCHE, à la préfecture du Loiret - DPPP/SEI et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée au titre des ICPE ou refusera l'autorisation environnementale. Le maire de GONDREVILLE-LA-FRANCHE accordera ou non le permis de construire.

191741

VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

SELARL LEROY AVOCATS

31, rue de la République
45000 ORLÉANS - 02.38.68.05.06
E-mail : missive@cabinet-leroy.com

SELARL LAVILLAT BOURGON

15, rue de la Quintaine
45200 MONTARGIS - 02.38.85.46.88
E-mail : contact@lblegal.fr

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution
du tribunal judiciaire de MONTARGIS
Palais de justice, 84, rue du Gal-Leclerc
du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14 h

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit : **UN PAVILLON D'HABITATION, sis 568, rue de la Nivelle à AMILLY (Loiret)**. Cadastres section CL n° 263 et n° 264. Les biens sont inoccupés.

Sur la mise à prix de **50.000 €**
(cinquante mille euros) - Frais outre.

Visite sur place :
le mardi 22 novembre 2022 à 10 h.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de MONTARGIS ou aux cabinets de M^{me} Marie-Odile COTEL, membre de la SELARL LEROY AVOCATS, 31, rue de la République, 45000 ORLÉANS, et de M^{me} Cécile BOURGON, membre de la SELARL LAVILLAT BOURGON, sis 15, rue de la Quintaine, 45200 MONTARGIS CEDEX, avocats du poursuivant.



Contactez le service Obsèques
Du lundi au vendredi : 9h - 18h / Samedi : 14h - 18h
Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser avant 17h30 (17h le samedi)
04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

CENTRE
FRANCE
PUB.

Votre partenaire LOCAL
pour vos diffusions
NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Mme Martine RAGEY
Commissaire-Enquêteur

BRABANT CHIMIE

Rue de la Gare
45490 MIGNERES



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Après clôture de l'enquête publique unique portant :

- sur la demande d'autorisation environnementale
- sur le permis de construire

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique unique qui s'est déroulée du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus, concerne le projet d'extension des activités de régénération sur le site de MIGNERES.

Vous avez demandé l'autorisation environnementale et le permis de construire un bâtiment de 140 m².

Le dossier soumis à l'enquête comportait donc les deux volets.

J'ai été désignée par le tribunal administratif le 14 mars 2022 en qualité de commissaire-enquêteur. Par suite de l'extension de l'objet de l'enquête publique, la Présidente du Tribunal Administratif a modifiée ma désignation le 22 septembre 2022

L'article R123-18 du code de l'environnement prévoit :

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations, »

3. LES PERMANENCES

J'ai tenu au total 5 permanences si on tient compte de l'enquête initiale, dont 3 aux dates suivantes :

Jeudi 20 octobre 2022 de 14h30 à 17h en mairie de Gondreville-La-Franche

Vendredi 4 novembre 2022 de 17 h à 19 h en mairie de Mignères

Samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12h en mairie de Mignères

4. BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Malgré les annonces et l'affichage sur site, malgré aussi le caractère du projet, la participation du public est très modeste.

Au total 4 observations :

- 3 observations écrites versées sur le site de la Préfecture par des personnes demeurant à Courtempierre et à Treilles-en-Gâtinais, dont je regrette qu'elles ne se soient pas déplacées car l'échange est toujours très intéressant et productif. Bien souvent on peut apporter quelques éléments de réponse ou renvoyer au dossier qui les contient.
- 1 observation reçue en mairie de Mignères lors des permanences de l'enquête initiale et de celle-ci.

Toutes les remarques ont été faites lors de l'enquête initiale et sont donc prises en compte.

Elles concernent la demande d'autorisation environnementale.

5. LES OBSERVATIONS/QUESTIONS

5.1. Madame Gaëlle PIZZI- 7 mai 2022 et 4 novembre 2022

Mme PIZZI indique que la construction du site avait soulevé l'opposition de la moitié du conseil municipal de Gondreville. Le conseil, à l'époque, craignait la pollution de la nappe phréatique et des émanations toxiques à l'insu des habitants.

Elle prend note de l'évolution des activités du site, notamment vers la régénération de produits industriels.

Mme PIZZI regrette l'absence d'études épidémiologiques, compte tenu des allergies et problèmes respiratoires que provoqueraient les émanations nocturnes.

La perspective de l'extension envisagée réactive les craintes de Mme PIZZI concernant la pollution et les émanations toxiques.

Elle évoque aussi la proximité avec le site de la Caproga et demande quelles garanties de sécurité le site met en place.

Enfin, selon ses indications une personne demeurant en face du site aurait déménagé en raison des inconvénients subis.

Commentaires :

Mme PIZZI introduit son propos en qualifiant Brabant Chimie de « site pollué ». Elle évoque un peu plus loin des émanations nocturnes, à l'insu des habitants.

On peut comprendre les inquiétudes des habitants face à une activité telle que celle de Brabant Chimie.

Il semble bien que les réponses sont dans le dossier lui-même, dont le contenu a été analysé par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) La lecture de cette analyse rappelle les contrôles, énonce les recommandations et toutes les mesures à effectuer régulièrement.

En outre la réponse de la société Brabant Chimie à l'avis de la MRAE montre de quelle manière l'exploitant s'engage à suivre les prescriptions et recommandations reçues.

QUESTIONS

Quelles dispositions sont prises pour éviter la pollution de l'eau et de l'air.

Quelles garanties pour la santé des habitants.

Peut-on vraiment parler d'émanations nocturnes.

5.2. Monsieur Jean-Marie GAILLARD

Monsieur GAILLARD signale que les habitants situés dans un rayon de 4 à 5 km souffrent de problèmes respiratoires, liés aux émanations toxiques. Il estime que le problème va être amplifié par l'extension de la capacité de traitement.

Monsieur GAILLARD pose le problème de la pollution de la ressource en eau qui priverait des centaines d'habitants d'eau.

Il ne comprend le déclassement hors SEVESO et rappelle l'incendie Lubrizol à Rouen

Commentaires :

La encore les réponses sont dans le dossier. Un échange aurait permis éventuellement d'informer plus précisément Monsieur GAILLARD, en particulier sur la pollution de l'eau.

Il reste que les documents d'enquête sont complexes et parfois peu accessibles.

QUESTIONS

La question des émanations est récurrente. Qu'en est-il de leur toxicité possible ?

Merci de rappeler les dispositions prise pour éviter une pollution accidentelle ?

5.3. Madame Véronique GAILLARD

Madame Gaillard évoque principalement les problèmes respiratoires dus aux émanations toxiques.

5.4. Madame Marie LEFEVRE

Mme LEFEVRE estime que le projet n'est pas raisonnable, les sols étant déjà pollués, et les contrôles laissés à l'exploitant. Elle évoque des « fumées toxiques » et la nécessité de contrôles indépendants.

Mme LEFEVRE s'interroge sur la question des eaux usées, et sur les impacts pour les habitants en cas d'explosion, pendant la manipulation ou le stockage.

Elle repose la question de la fiabilité de la sécurité du lieu, y compris informatique, sans oublier le survol du site.

Autre préoccupation : la pollution des cultures environnantes.

Mme LEFEVRE affirme son manque de confiance dans ce projet qui vise une augmentation des profits. Elle estime que le village de Gondreville devient une « poubelle » industrielle, menaçante pour les habitants et leur environnement.

Elle donne un avis défavorable au projet, notamment en raison des impacts sur les terres et la santé.

Commentaires

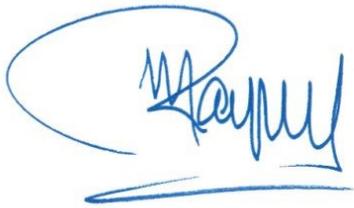
Le tableau très pessimiste brossé par Mme Lefevre aurait pu être un peu moins sombre si elle avait étudié quelques chapitres du dossier présenté.

QUESTIONS

Ce sont les mêmes que précédemment.

Le commissaire-enquêteur

Le 26 novembre 2022



BRABANT CHIMIE



ALCOOLS
SOLVANTS
PRODUITS CHIMIQUES
DISTILLATION
RÉGÉNÉRATION

Fait à Mignères, le 02 décembre 2022

Objet : Réponse au PV de synthèse de l'enquête publique unique concernant le projet BRABANT CHIMIE

Chère Mme RAGEY,

En réponse à votre procès-verbal de synthèse après clôture de l'enquête publique unique portant sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire de notre société BRABANT CHIMIE, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des éléments de réponses aux questions soulevées par les riverains.

Observations de Madame Gaëlle PIZZI :

Quelles dispositions sont prises pour éviter la pollution de l'eau et de l'air ?

Dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementale, BRABANT CHIMIE a présenté une **ETUDE D'IMPACT**, étudiant l'ensemble des effets : directs, indirects, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs. L'étude d'impact est réalisée dans le cadre des articles L.122-1 à L.122-3-4 et R.122-1 à 14 du Code de l'Environnement relatifs aux études d'impact des projets, aménagements (...).

Un tableau est disponible au chapitre 9.3. (pages 281 à 285) qui synthétise les mesures d'évitement et de réduction prises par Brabant Chimie visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement, particulièrement sur les enjeux relatifs à l'eau et à l'air. Ce tableau propose également une évaluation des impacts résiduels au regard de l'efficacité des mesures proposées.

De plus, afin de garantir l'application des mesures de protection de l'environnement, le tableau 77, disponible au chapitre 10.2 de l'étude d'impact (pages 287 à 289), présente l'ensemble des mesures de suivi que Brabant Chimie réalise pour s'assurer de sa conformité et pour connaître les effets réels sur l'environnement. Les résultats du suivi fournissent également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement et de réduction.

Quelles garanties pour la santé des habitants ?

L'annexe 3 de l'étude d'impact présente l'interprétation de l'état des milieux (IEM) et l'évaluation des risques sanitaires (ERS). Ce document se décline en 4 étapes :

- ❖ Un bilan qualitatif et quantitatif de l'ensemble des émissions du site,
- ❖ Une évaluation des enjeux et des voies d'exposition,
- ❖ Une évaluation de l'état des milieux,
- ❖ Une évaluation prospective des risques sanitaires.

Rue de la Gare - 45490 MIGNERES
Téléphone 02 38 87 81 75 - Fax : 02 38 87 85 80
contact@brabant-chimie.fr



www.brabant.fr

BRABANT CHIMIE



ALCOOLS

SOLVANTS

PRODUITS CHIMIQUES

DISTILLATION

RÉGÉNÉRATION

Le chapitre 8 (page 135 de l'annexe 3) présente les conclusions générales de cette étude relative à l'évaluation des risques sanitaires.

De plus, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire a également insisté sur la vérification de l'efficacité des mesures prévues pour garantir un impact sanitaire acceptable. Brabant Chimie a confirmé son plan d'actions et de suivis dans sa réponse du 25 février 2022.

Peut-on vraiment parler d'émanations nocturnes ?

L'ensemble des sources de rejets atmosphériques du site est détaillé dans le chapitre 8.1.1 (pages 234 à 237) de l'étude d'impact.

Les émanations, bien que limitées, ne sont pas spécifiquement produites la nuit.

Au contraire, les émanations relatives aux phases de chargement / déchargement ne se produisent que lors des périodes d'ouverture de notre site, soit de 08h à 17h30, du lundi au vendredi.

Les émanations relatives aux équipements de distillations sont soumises aux différentes phases de production, sans différence entre les périodes diurnes et nocturnes, du lundi 06h au samedi 04h.

Brabant Chimie va mener courant 2023 une étude pour quantifier et caractériser précisément ses émissions de COV dans l'air. En fonction des résultats de cette étude, des mesures de traitements des émissions pourront être mises en place.

Observations de Monsieur Jean-Marie GAILLARD :

La question des émanations est récurrente. Qu'en est-il de leur toxicité possible ?

De nouveau, l'ensemble des réponses à cette question est disponible dans l'étude d'impact, et particulièrement dans l'évaluation des risques sanitaire, présentée ci-dessus.

Merci de rappeler les dispositions prises pour éviter une pollution accidentelle.

Dans le cadre de sa demande d'autorisation environnementale, BRABANT CHIMIE a présenté une **ETUDE DE DANGERS**. Le chapitre 10 de cette étude présente l'ensemble des mesures de réduction des risques prises par Brabant Chimie :

- ❖ 10.1. PREVENTION DES ACTIONS NON NORMATIVES
- ❖ 10.2. PREVENTION DE LA PROPAGATION D'UN FLUX THERMIQUE
- ❖ 10.3. PREVENTION DES SOURCES D'IGNITION, POINTS CHAUDS
- ❖ 10.4. PREVENTION DES RUPTURES DE CONFINEMENT DES PRODUITS
- ❖ 10.5. PREVENTION DE L'OCCURRENCE D'UN INCENDIE
- ❖ 10.6. PREVENTION ET PROTECTION DU RISQUE D'EXPLOSION
- ❖ **10.7. PREVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ET DU SOL**
 - 10.7.1. Rétention sous les stockages de produits dangereux
 - 10.7.2. Confinement des eaux des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie
- ❖ 10.8. PREVENTION DES ACCIDENTS DE CIRCULATION

Rue de la Gare - 45490 MIGNERES
Téléphone 02 38 87 81 75 - Fax : 02 38 87 85 80
contact@brabant-chimie.fr



www.brabant.fr

BRABANT CHIMIE



ALCOOLS
SOLVANTS
PRODUITS CHIMIQUES
DISTILLATION
RÉGÉNÉRATION

En complément, Brabant Chimie souhaiterait répondre à M. Gaillard sur deux points supplémentaires :

- ❖ Il serait utile que les personnes souffrant de problèmes respiratoires et suspectant l'activité de Brabant Chimie comme en étant la cause, se fassent connaître, car à ce jour, Brabant Chimie n'a pas enregistré de plaintes en ce sens.
- ❖ Brabant Chimie n'a jamais été classé SEVESO, mais uniquement Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Observations de Madame Véronique GAILLARD :

Cf. points précédents

Observations de Madame Marie LEFEVRE :

Brabant Chimie tient à préciser que l'ensemble des mesures de contrôles et de suivis sont réalisés par des laboratoires indépendants et agréés et ne fait aucun autocontrôle pour statuer de sa conformité aux prescriptions réglementaires. Le tableau 78 (paragraphe 10.3. de l'étude d'impact, page 290) présente les coûts associés à l'ensemble de ces campagnes de surveillance.

Concernant la gestion des eaux usées, l'ensemble des dispositions mises en place par Brabant Chimie sont détaillés au chapitre 8.3. de l'étude d'impact (page 242).

Concernant le risque d'explosion, le chapitre 11.3. de l'étude de danger (pages 209 à 238) étudie la surpression liée à une explosion à travers 13 scénarios et modélise les effets de chacun d'entre eux.

Le chapitre 10.1.1. de l'étude de dangers (page 108) présente l'ensemble des mesures prises pour assurer la sûreté du site et pour lutter contre les actes de malveillance. Il faut cependant préciser que ce paragraphe ne tient pas compte d'un risque de survol du site.

En espérant que ces éléments permettront d'apporter l'ensemble des réponses aux questions posés par le public et qu'ils seront en mesure de le rassurer à travers les nombreuses mesures de prévention et de surveillance que Brabant Chimie s'engage à mettre en place.

Brabant Chimie reste bien évidemment à disposition pour répondre aux interrogations qui pourraient encore persister.

Nous vous prions d'agréer, Mme Ragey, nos sincères salutations.

François BRABANT
Directeur

David TOURATIER
Responsable de site

Justine NEROT
Responsable Q.S.E.

Rue de la Gare - 45490 MIGNERES
Téléphone 02 38 87 81 75 - Fax : 02 38 87 85 80
contact@brabant-chimie.fr



www.brabant.fr



Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 045-200067676-20221018-2022_159-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes canaux et forêts en Gâtinais

Séance du 18 octobre 2022

N°2022-159

Objet : Urbanisme- Avis sur la demande de permis de construire et d'autorisation environnementale de la société Brabant Chimie

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de délégués

- en exercice : 56

- votants : 51

- présents : 41

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Madame Christiane FLORES, Monsieur Denis SALIN (suppléant de Monsieur Alexandre DUCARDONNET), Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Pascal OZANNE, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Jean-Luc PICARD, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Wondwossen KASSA, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Daniel LEROY, Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés : Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Christèle BEZILLES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET (suppléé par Monsieur Denis SALIN), Madame Nathalie BRISSET (donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER), Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Monsieur Yves BOSCARDIN (donnant pouvoir à Monsieur Christian CHEVALLIER), Monsieur Alain GERMAIN (donnant pouvoir à Monsieur Dominique DAUX), Madame Marion CHAMBON, Madame Maryse TRIPIER donnant pouvoir à Madame Stéphanie WURPILLOT, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Richard SENEGAS, Madame Bérengère MONTAGUT (donnant pouvoir à Monsieur Yohan JOBET), Madame Mélusine HARLE (donnant pouvoir à Monsieur André JEAN), Madame Magali GOISET (donnant pouvoir à Monsieur François MARTIN), Madame Evelyne COUTEAU (donnant pouvoir à Monsieur Joël DAVID), Monsieur Jean-Marie CHARENTON (donnant pouvoir à Monsieur Pierre MARTINON).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Monsieur Patrice VIEUGUE

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que la Communauté de Communes a été consultée concernant la demande de permis de construire et d'autorisation environnementale de la société BRABANT CHIMIE concernant le projet d'extension des activités de régénération sur les communes de MIGNERES ET GONDREVILLE LA FRANCHE.

Une enquête publique sera ouverte du jeudi 20 octobre 2022 au samedi 19 novembre 2022 inclus et le dossier sera consultable en mairies de Mignères et Gondreville-La-Franche ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

En tant qu'EPCI limitrophe, ayant deux communes impactées par le périmètre ICPE de cette activité, notre territoire est susceptible d'être affecté par le projet ; conformément à l'article R.181-38 du Code de

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 045-200067676-20221018-2022_159-DE

l'Environnement, le Conseil communautaire est invité à formuler son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Président présente des éléments du dossier de demande de permis de construire et d'autorisation environnementale tenus à disposition des conseillers communautaires.

VU le code de l'environnement et notamment son article R181-38,

VU le dossier de demande de permis de construire et d'autorisation environnementale consultable sur le site de la préfecture via lien suivant : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques/BRABANT-CHIMIE-MIGNERES-ET-GONDREVILLE-LA-FRANCHE>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 45 voix Pour et 6 abstentions :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de permis de construire et d'autorisation environnementale concernant l'extension des activités de régénération de la société BRABANT CHIMIE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Patrice VIEUGUE

Le Président de la Communauté
Albert FEVRIER



2022/12/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GONDREVILLE LA FRANCHE**

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

SLO

ID : 045-214501587-20221202-2022_12_13-DE

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi deux décembre à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de GONDREVILLE LA FRANCHE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la
présidence de Monsieur Rémi DURAND, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2022

Présents : M. DURAND Rémi, Mme MALCOEFFE Christine,
M. HUREAU Rémy, Mme FAUVERTEIX Valérie, M. BOERO Jérémie,
M. FABRE Bernard

Absentes excusées : Mme BOYER Romy & Mme GOGET Virginie

Absents avec pouvoir :

M. BILLARD François a donné pouvoir à Mme MALCOËFFE Christine

M. HALOT Philippe a donné pouvoir à M. DURAND Rémi

M. SPILERS Rudy a donné pouvoir à Mme FAUVERTEIX Valérie

Secrétaire de séance : Mme FAUVERTEIX Valérie

Objet : Enquête Publique - BRABANT CHIMIE

Vu l'arrêté en date du 27 septembre 2022 prescrivant une enquête publique unique sur la
demande d'autorisation environnementale présentée par la société BRABANT CHIMIE portant
sur le projet d'extension des activités située sur les communes de MIGNERES et
GONDREVILLE LA FRANCHE

Vu l'ouverture de l'enquête publique du 20 octobre au 19 novembre 2022 inclus.

Vu le dossier complet de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'émettre un avis favorable.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Rémi DURAND



Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le / 5 DEC. 2022
Et de la transmission en Préfecture le

/ 5 DEC. 2022